



# COMPTE-RENDU CAP MACRO GRADE A DES AGENTS MTECT DU 14 NOVEMBRE 2023

La CAP des macro-grade A s'est réunie le 14 novembre 2023. Vous en trouverez le compte-rendu ci-dessous. Parmi toutes les organisations syndicales (CFDT, FO, CGT) présentes à la CAP, la CFDT est la seule à avoir fait une [déclaration](#), que vous trouverez en pièce jointe au format PDF. L'UNSA n'a pas participé à la séance.

Étaient présents du côté CFDT : Thierry Feroux (VNF) et Eric Bouquet (DDTM 17)

CAP présidée par M. Stephane Schtahaups

## **Retard dans le traitement des recours des agents par la CAP**

La CFDT a déploré les retards inadmissibles d'instruction des recours CREP et a interrogé les représentants de l'administration sur les mesures que comptait prendre la DRH pour corriger ces retards. Elle a interrogé l'administration sur le stock des recours à traiter ainsi sur le calendrier des prochaines CAP qui auront à les examiner.

L'administration centrale prend sa part de responsabilité dans la situation en évoquant son propre plan de charge et indiquant que son travail dépend aussi des éléments attendus mais non transmis en retour par les services évaluateurs. Le stock de recours sera transmis aux élus de la CAP, avec un calendrier prévisionnel.

## **Révision du RIFSEEP 2023 et impacts pour les agents de la Filière Administrative**

La CFDT a fait part des préoccupations des agents suite à l'application de la récente note de gestion RIFSEEP pour l'année 2023. Cette note entraîne un alignement de la grille de cotation des postes sur celle des ITPE, avec des conséquences significatives sur la rémunération et les perspectives de carrière des agents de la filière administrative. L'application de cette note, outre les écarts indemnitaires persistant pour les agents déjà soumis au RIFSEEP, notamment pour le 3ème grade, entraîne des déclassements et des répercussions sur la rémunération et les opportunités de carrière. Notre demande, aux termes d'une déclaration assez longue volontairement pour expliquer clairement les difficultés rencontrées, a été d'obtenir des mesures correctives pour préserver les droits et les perspectives des agents de la filière administrative.

M. le Président a pris note de nos préoccupations qu'il va transmettre au bureau de gestion concerné.

## **Blocage des IFSE 2022 au CEREMA, un enjeu financier et juridique à traiter urgemment !**

La CFDT a fait part des préoccupations des agents du CEREMA compte tenu du non-paiement de l'IFSE annoncée pour les mesures de 2022 mais retiré ensuite suite à l'avis du contrôleur budgétaire de Bercy. Environ 700 agents du CEREMA n'ont pas pu bénéficier de l'application du référentiel RIFSEEP dès le 1er janvier 2022, entraînant des conséquences financières désastreuses.

Malgré les démarches de la CFDT, la décision de trouver une solution de paiement a été renvoyée à l'établissement, suscitant la menace d'un recours administratif si des solutions alternatives, telles qu'un CIA exceptionnel, n'étaient pas mises en œuvre. Nous avons appris au cours des échanges que le contrôleur budgétaire devrait assouplir sa position sur le paiement des IFSE liées aux promotions 2022. En ce qui concerne les autres événements de 2022 et les resoclages, des discussions sont en cours de discussion avec Bercy pour compenser ce qui aurait dû être versé aux agents au titre du RIFSEEP 2022. Tout laisse à penser que des décisions (positives?) sur ce dossier seront communiquées par la DG du CEREMA lors du prochain CA de l'établissement qui aura lieu le 28 novembre prochain

## **Une nécessaire réforme du corps des chargés d'étude documentaire (CED)**

La CFDT a interrogé l'administration sur la nécessaire évolution statutaire du corps des CED, géré par le MTECT. Les effectifs chutent sans recrutement externe, les agents sont isolés, et les ministères d'accueil ne déclinent pas les revalorisations sur les CED. Depuis plusieurs années, la CFDT demande l'intégration du corps des CED dans le corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) des attachés pour améliorer les perspectives de carrière malgré le vieillissement du corps. L'administration nous a dit partager la même préoccupation en indiquant que ce sujet doit être traité en lien avec les autres ministères qui emploient des CED gérés par le MTECT. L'administration a mentionné que l'intégration des CED dans un corps à gestion interministérielle est une solution souhaitable à condition que soient maintenues des voies de recrutements spécifiques permettant de couvrir les besoins de compétences sur la matière documentaire.

## **Synthèse des recours sur compte-rendu de l'entretien professionnel (CREP) examinés en CAP**

La CAP avait à son ordre du jour l'examen de 3 recours sur des comptes rendus d'entretien professionnel. L'un d'entre eux a pu se régler à l'avantage d'un agent avant même la tenue de la CAP avec le concours des élus de la CAP. L'examen des deux autres recours a pu faire droit à des revendications légitimes des agents. Mais la conduite de l'entretien professionnel par la chaîne hiérarchique pose dans certains cas réellement question. Les échanges avec l'administration à partir des dossiers examinés en CAP ont utilement souligné à la fois la nécessité d'une maîtrise parfaite de la procédure de ces entretiens par cette même chaîne

hiérarchique mais aussi les efforts continuels à avoir dans le management du service et la communication quotidienne avec les agents pour éviter d'éventuels recours. Le recours sur un CREP peut traduire parfois un niveau relationnel dégradé au sein d'un service.

A la question récurrente des recours actuellement en phase d'instruction au sein de la DRH, les élus de la CAP n'ont toujours pas obtenu de réponse à cette question posée lors des 3 CAP de l'année 2023.

A noter la signature du règlement intérieur de la CAP avec la prise en compte de nombreux amendements portés par l'ensemble des élus de la CAP. Reste à l'appliquer en 2024. Nous y veillerons.

- - -

Lien vers la [déclaration préalable CFDT](#)

- - -

### **Vos élus CAP de la CFDT**

**Alexandre Galland - Titulaire -** [alexandre.galland.cfdt@gmail.com](mailto:alexandre.galland.cfdt@gmail.com)

Tel : 06 96 68 14 05

**Thierry Feroux - Titulaire :** [thierry.feroux@vnf.fr](mailto:thierry.feroux@vnf.fr)

Tel : 06 77 29 92 26

**Eric Bouquet - Suppléant :** [eric.bouquet@charente-maritime.gouv.fr](mailto:eric.bouquet@charente-maritime.gouv.fr)

Tel 06 18 82 27 57

**François Virevialle - Suppléant :** [francois.virevialle@mer.gouv.fr](mailto:francois.virevialle@mer.gouv.fr)

Tel : 04 86 94 67 36 - Mobile : 06 99 01 65 54

- - - - -